



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: 421-01157

BY: Ms. MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE: FEBRUARY 21, 2017

PRINT NAME OF SIGNATORY: THE HONOURABLE RALPH GOODALE, P.C., M.P.

Response by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

SIGNATURE

Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

MISSING PERSONS

ORIGINAL TEXT

REPLY

All Canadians share the pain of those whose loved ones are missing. Recognizing the importance of the National DNA Databank, the Government of Canada strongly supports and remains committed to its implementation.

The *DNA Identification Act* was amended in 2014 to introduce three new humanitarian indices (Missing Persons Index, Relatives of Missing Persons Index, and Human Remains Index) as well as two new indices to further strengthen support for criminal investigations (Victims Index and Voluntary Donors Index). Work is underway to implement these five new indices, which will significantly advance the state of DNA-based biology casework in Canada.

The Government is looking to implement the database early in 2018. This timing allows the Government to conduct a review of the program's service delivery model. This will ensure usefulness of this tool for the investigators across Canada as well as the responsible use of taxpayer dollars.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-01157

DE : MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)

DATE : LE 21 FÉVRIER 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE RALPH GOODALE, C. P., DÉPUTÉ

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

PERSONNES PORTÉES DISPARUES

TEXTE ORIGINAL

RÉPONSE

Tous les Canadiens partagent la douleur des personnes dont les proches sont disparus. Reconnaisant l'importance de la Banque nationale de données génétiques, le gouvernement du Canada s'engage à la mettre en oeuvre et il l'appuie fortement.

La *Loi sur l'identification par les empreintes génétiques* a été modifiée en 2014 afin d'ajouter trois nouveaux fichiers humanitaires (Fichier des personnes disparues, Fichier des parents de personnes disparues et Fichier des restes humains) et deux nouveaux fichiers pour renforcer le soutien aux enquêtes criminelles (Fichier des victimes et Fichier des donneurs volontaires). Le travail est en cours pour mettre en oeuvre ces cinq nouveaux fichiers, ce qui permettra de faire progresser considérablement l'état de l'analyse biologique fondée sur l'ADN au Canada.

Le gouvernement souhaite mettre en oeuvre la banque de données au début de 2018. Cette date permet au gouvernement de mener un examen sur le modèle de prestation de services des programmes. Cela permettra d'assurer l'utilité de cet outil pour les enquêteurs partout au Canada ainsi que l'utilisation responsable des fonds publics.